

6.6

Placements

6.6 PLACEMENTS

6.6.1 Visas de prospectus

6.6.1.1 Prospectus provisoires

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus provisoire pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus provisoires sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du premier paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds Desjardins IBrix Actions canadiennes à dividendes élevés	30 octobre 2015	Québec
Fonds Desjardins IBrix Focus actions canadiennes		- Colombie-Britannique
Fonds Desjardins IBrix Focus actions mondiales (parts de catégories T, R et S)		- Alberta
Catégorie de Société Fonds Desjardins inc. :		- Saskatchewan
		- Manitoba
		- Ontario
		- Nouveau-Brunswick
		- Nouvelle-Écosse
		- Île-du-Prince-Édouard
		- Terre-Neuve et Labrador
		- Territoires du Nord-Ouest
		- Yukon
		- Nunavut
Catégorie de société Desjardins IBrix Actions canadiennes à dividendes élevés		
Catégorie de société Desjardins IBrix Focus actions canadiennes (actions de séries T et R)		
Fonds IA Clarington de revenu à taux variable en dollars U.S. (parts de séries A, E, E5, F, F5, FE, FE5, L, L5, P, P5 et T5)	30 octobre 2015	Québec
Fonds IA Clarington enregistré américain dividendes croissance (parts de séries A, E, F, F6, FE, L, L6, P et T6)		- Colombie-Britannique
Fonds IA Clarington d'opportunités de rendement (parts de séries A, E, E5, F, F5, FE, FE5, L, L5, P, P5 et T5)		- Alberta
		- Saskatchewan
		- Manitoba
		- Ontario
		- Nouveau-Brunswick
		- Nouvelle-Écosse
		- Île-du-Prince-Édouard
		- Terre-Neuve et Labrador
		- Territoires du Nord-Ouest
		- Yukon
		- Nunavut

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds G5 20 2041 T1 CI	29 octobre 2015	Ontario
Fonds G5 20i 2036 T1 CI	29 octobre 2015	Ontario
NAV CANADA	27 octobre 2015	Ontario
Portefeuille de revenu prudent Portefeuille de revenu équilibré Portefeuille de revenu élevé	2 novembre 2015	Ontario
U.S. Banks Income & Growth Fund	30 octobre 2015	Ontario

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.2 Prospectus définitifs

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds d'actions canadiennes SmartBeta BNI	28 octobre 2015	Québec
Fonds d'actions mondial SmartBeta BNI (parts de séries Investisseurs, Conseillers, F et O)		- Colombie-Britannique
Fonds de revenu à taux variable Banque Nationale		- Alberta
Fonds d'obligations mondiales tactique Banque Nationale		- Saskatchewan
Fonds d'obligations mondiales tactique \$ US Banque Nationale		- Manitoba
Fonds de revenu d'actions privilégiées Banque Nationale		- Ontario
Fonds d'actions privilégiées Banque		- Nouveau-Brunswick
		- Nouvelle-Écosse
		- Île-du-Prince-Édouard
		- Terre-Neuve et Labrador
		- Territoires du Nord-Ouest
		- Yukon
		- Nunavut

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Nationale		
Fonds de revenu et de croissance américain stratégique Banque Nationale		
Fonds de dividendes élevés Banque Nationale		
Fonds Westwood de dividendes mondial		
Fonds Westwood actions mondiales		
Fonds de dividendes américains Banque Nationale		
Fonds Consensus d'actions américaines Banque Nationale		
Fonds Consensus d'actions internationales Banque Nationale (parts de série Investisseurs)		
Portefeuille privé d'obligations américaines BNI		
Portefeuille privé revenu fixe non traditionnel BNI		
Portefeuille privé d'obligations à rendement élevé BNI		
Portefeuille privé d'actions privilégiées canadiennes BNI		
Portefeuille privé d'obligations canadiennes BNI		
Portefeuille privé d'obligations corporatives BNI		
Portefeuille privé d'actions canadiennes BNI		
Portefeuille privé d'actions canadiennes à convictions élevées BNI		
Portefeuille privé d'actions américaines BNI		
Portefeuille privé d'actions américaines à convictions élevées BNI		
Portefeuille privé d'actions internationales à convictions élevées BNI		
Portefeuille privé d'actions canadiennes petite capitalisation BNI		
Portefeuille privé d'actions internationales BNI		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Portefeuille privé appréciation du capital non traditionnel BNI		
Portefeuille privé d'actions de marchés émergents BNI		
Portefeuille privé d'actifs réels BNI		
Portefeuille privé de revenu canadien à court terme BNI (parts de séries N et NR)		
Canadian Natural Resources Limited	30 octobre 2015	Alberta
First Asset Morningstar Canada Dividend Target 30 Index ETF	3 novembre 2015	Ontario
First Asset Morningstar US Dividend Target 50 Index ETF		
First Asset Morningstar Canada Momentum Index ETF		
First Asset Morningstar US Momentum Index ETF		
First Asset Morningstar Canada Value Index ETF		
First Asset Morningstar US Value Index ETF		
First Asset Morningstar National Bank Québec Index ETF		
First Asset Morningstar International Momentum Index ETF		
First Asset Morningstar International Value Index ETF		
First Asset MSCI Canada Low Risk Weighted ETF		
First Asset MSCI USA Low Risk Weighted ETF		
First Asset MSCI Europe Low Risk Weighted ETF		
First Asset MSCI World Low Risk Weighted ETF		
Fonds d'actions fortifié Picton Mahoney	2 novembre 2015	Ontario
Fonds de revenu fortifié Picton Mahoney		
Fonds multi-actifs fortifié Picton Mahoney		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds Fidelity Discipline Actions ^{MD} Canada	30 octobre 2015	Ontario
Fonds Fidelity Expansion Canada		
Fonds Fidelity Grande Capitalisation Canada		
Fonds Fidelity Potentiel Canada		
Fonds Fidelity Dividendes		
Fonds Fidelity Canada Plus		
Fonds Fidelity Dividendes Plus		
Fonds Fidelity Situations spéciales		
Fonds Fidelity Frontière Nord ^{MD}		
Fiducie de placement Fidelity Actions canadiennes – Ciblé		
Fonds Fidelity Discipline Actions ^{MD} Amérique		
Fonds Fidelity Discipline Actions ^{MD} Amérique – Devises neutres		
Fonds Fidelity Potentiel Amérique		
Fonds Fidelity Actions américaines		
Fonds Fidelity Actions américaines – Ciblé		
Fonds Fidelity Petite Capitalisation Amérique		
Fonds Fidelity Dividendes américains		
Fonds Fidelity Dividendes américains – Devises neutres		
Fiducie de placement Fidelity Dividendes américains		
Fonds Fidelity Dividendes américains – Enregistré		
Fonds Fidelity Toutes Capitalisations Amérique		
Fonds Fidelity Événements opportuns		
Fonds Fidelity Étoile d'Asie ^{MD}		
Fonds Fidelity Chine		
Fonds Fidelity Marchés émergents		
Fonds Fidelity Europe		
Fonds Fidelity Extrême-Orient		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds Fidelity Mondial		
Fonds Fidelity Discipline Actions ^{MD} mondiales		
Fonds Fidelity Discipline Actions ^{MD} mondiales – Devises neutres		
Fonds Fidelity Dividendes mondiaux		
Fonds Fidelity Grande Capitalisation mondiale		
Fonds Fidelity Actions mondiales – Concentré		
Fonds Fidelity Petite Capitalisation mondiale		
Fonds Fidelity Discipline Actions ^{MD} internationales		
Fonds Fidelity Discipline Actions ^{MD} internationales – Devises neutres		
Fonds Fidelity Valeur internationale		
Fonds Fidelity Japon		
Fonds Fidelity Amérique latine		
Fonds Fidelity Étoile du Nord ^{MD}		
Fonds Fidelity Croissance internationale		
Fiducie de placement Fidelity Dividendes mondiaux		
Fiducie de placement Fidelity Valeur intrinsèque mondiale		
Fonds Fidelity Produits de consommation mondiaux		
Fonds Fidelity Services financiers mondiaux		
Fonds Fidelity Soins de la santé mondiaux		
Fonds Fidelity Ressources naturelles mondiales		
Fonds Fidelity Immobilier mondial		
Fonds Fidelity Technologie mondiale		
Fonds Fidelity Télécommunications mondiales		
Fonds Fidelity Répartition d'actifs canadiens		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds Fidelity Équilibre Canada		
Fonds Fidelity Revenu mensuel		
Fonds Fidelity Répartition de revenu		
Fonds Fidelity Répartition mondiale		
Fonds Fidelity Revenu mensuel mondial		
Fonds Fidelity Stratégies et tactiques		
Fonds Fidelity Revenu mensuel américain		
Fonds Fidelity Revenu mensuel américain – Devises neutres		
Fonds Fidelity Revenu élevé tactique		
Fonds Fidelity Revenu élevé tactique – Devises neutres		
Fonds Fidelity Étoile du Nord ^{MD} –Équilibre		
Fonds Fidelity Étoile du Nord ^{MD} –Équilibre – Devises neutres		
Fonds Fidelity Équilibre Amérique		
Fonds Fidelity Revenu conservateur		
Portefeuille Fidelity Revenu		
Portefeuille Fidelity Revenu mondial		
Portefeuille Fidelity Équilibre		
Portefeuille Fidelity Équilibre mondial		
Portefeuille Fidelity Croissance		
Portefeuille Fidelity Croissance mondiale		
Portefeuille Fidelity Passage ^{MD} 2005		
Portefeuille Fidelity Passage ^{MD} 2010		
Portefeuille Fidelity Passage ^{MD} 2015		
Portefeuille Fidelity Passage ^{MD} 2020		
Portefeuille Fidelity Passage ^{MD} 2025		
Portefeuille Fidelity Passage ^{MD} 2030		
Portefeuille Fidelity Passage ^{MD} 2035		
Portefeuille Fidelity Passage ^{MD} 2040		
Portefeuille Fidelity Passage ^{MD} 2045		
Portefeuille Fidelity Passage ^{MD} 2050		
Portefeuille Fidelity Passage ^{MD} 2055		
Portefeuille Fidelity Passage ^{MD} Revenu		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Portefeuille Fidelity Remplacement Revenu ^{MC} 2017		
Portefeuille Fidelity Remplacement Revenu ^{MC} 2019		
Portefeuille Fidelity Remplacement Revenu ^{MC} 2021		
Portefeuille Fidelity Remplacement Revenu ^{MC} 2023		
Portefeuille Fidelity Remplacement Revenu ^{MC} 2025		
Portefeuille Fidelity Remplacement Revenu ^{MC} 2027		
Portefeuille Fidelity Remplacement Revenu ^{MC} 2029		
Portefeuille Fidelity Remplacement Revenu ^{MC} 2031		
Portefeuille Fidelity Remplacement Revenu ^{MC} 2033		
Portefeuille Fidelity Remplacement Revenu ^{MC} 2035		
Portefeuille Fidelity Remplacement Revenu ^{MC} 2037		
Fonds Fidelity Obligations canadiennes		
Fonds Fidelity Obligations de sociétés		
Fonds Fidelity Marché monétaire Canada		
Fonds Fidelity Obligations canadiennes à court terme		
Fonds Fidelity Revenu fixe tactique		
Fonds Fidelity Titres américains à rendement élevé		
Fonds Fidelity Titres américains à rendement élevé – Devises neutres		
Fonds Fidelity Marché monétaire É.-U.		
Fonds Fidelity Revenu élevé à taux variable		
Fonds Fidelity Revenu élevé à taux variable – Devises neutres		
Fonds Fidelity Revenu stratégique		
Fonds Fidelity Obligations mondiales		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds Fidelity Obligations mondiales – Devises neutres		
Hydro One Limited	29 octobre 2015	Ontario
iShares Gold Bullion ETF iShares Silver Bullion ETF	2 novembre 2015	Ontario
Marquest 2015 Mining Super Flow-Through Limited Partnership - National Class	30 octobre 2015	Ontario
Marquest 2015 Mining Super Flow-Through Limited Partnership - Québec Class	30 octobre 2015	Ontario
Portefeuille Tangerine – revenu équilibré Portefeuille Tangerine – équilibré Portefeuille Tangerine – croissance équilibrée Portefeuille Tangerine – croissance d'actions	30 octobre 2015	Ontario

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.3 Modifications de prospectus

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé une modification du prospectus pour laquelle un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de modifications du prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Émetteurs visés par la version modifiée datée du 6 août 2015 du prospectus simplifié daté du 14 mai 2015, en sa version modifiée par la modification n° 1 datée du 15 juin 2015 :	28 octobre 2015	Québec
Fonds de revenu à taux variable Banque		<ul style="list-style-type: none"> - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario - Nouveau-Brunswick

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Nationale (parts de séries Conseillers, F, O, R, T et FT)		- Nouvelle-Écosse - Île-du-Prince-Édouard - Terre-Neuve et Labrador - Territoires du Nord-Ouest
Fonds d'obligations mondiales tactique Banque Nationale (parts de séries Conseillers, F et O)		- Yukon - Nunavut
Fonds d'obligations mondiales tactique \$ US Banque Nationale (parts de séries Conseillers, F et O)		
Fonds d'obligations corporatives Banque Nationale (parts de séries Investisseurs, Conseillers, F et O)		
Fonds d'obligations à rendement élevé Banque Nationale (parts de séries Investisseurs, Conseillers, F, O, R, F5 et T5)		
Fonds d'actions privilégiées Banque Nationale (parts de séries Conseillers, F et O)		
Fonds Jarislowsky Fraser Sélect revenue (parts de séries Conseillers, F, O et E)		
Fonds Jarislowsky Fraser Sélect équilibré (parts de séries Conseillers, F, O, F5, T5 et E)		
Fonds Jarislowsky Fraser Sélect actions canadiennes (parts de séries Conseillers, F, O, F5, T5 et E)		
Fonds de dividendes élevés Banque Nationale (parts de séries Conseillers, F, O et R)		
Fonds d'actions canadiennes toutes capitalisations Banque Nationale (parts de séries Investisseurs, Conseillers, F, O, R, F5 et T5)		
Fonds petite capitalisation Banque Nationale (parts de séries Investisseurs, Conseillers, F, O et R)		
Fonds Westwood de dividendes mondial (parts de séries Conseillers, F, O, F5 et T5)		
Fonds d'actions mondiales Banque Nationale		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
(parts de séries Investisseurs, Conseillers, F, O, F5 et T5)		
Fonds de dividendes américains Banque Nationale		
(parts de séries Conseillers, F et O)		
Fonds Consensus d'actions américaines Banque Nationale		
(parts de séries Conseillers, F, O, R, F5 et T5)		
Fonds d'actions américaines Banque Nationale		
(parts de séries Investisseurs, Conseillers, F, O, F5 et T5)		
Fonds Consensus d'actions internationales Banque Nationale		
(parts de séries Conseillers, F, O, R, F5 et T5)		
Fonds Westwood marchés émergents (parts de séries Investisseurs, Conseillers, F, O et R)		
Fonds ressources Banque Nationale (parts de séries Investisseurs, Conseillers et F)		
(collectivement, « les émetteurs visés par la version modifiée du 6 août 2015 »)		
Émetteurs visés par la version modifiée datée du 23 octobre 2015 du prospectus simplifié daté du 14 mai 2015, en sa version modifiée par la modification n° 1 datée du 15 juin 2015 :		
Fonds de marché monétaire Banque Nationale		
(parts de séries Investisseurs, Conseillers, F, Institutionnelle, M et O)		
Fonds de liquidités corporatives Banque Nationale		
(parts de série Investisseurs)		
Fonds de gestion de trésorerie Banque Nationale		
(parts de série Investisseurs)		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds de marché monétaire américain Banque Nationale (parts de séries Investisseurs, Conseillers et F)		
Fonds de revenu canadien à court terme Banque Nationale (parts de séries Investisseurs, O et R)		
Fonds d'hypothèques Banque Nationale (parts de séries Investisseurs, Conseillers, F et O)		
Fonds d'obligations Banque Nationale (parts de séries Investisseurs, Conseillers, F, O et R)		
Fonds de revenu Banque Nationale (parts de série Investisseurs)		
Fonds d'obligations à long terme Banque Nationale (parts de séries Investisseurs, Conseillers, F et R)		
Fonds de dividendes Banque Nationale (parts de séries Investisseurs, Conseillers, F, O et R)		
Fonds d'obligations mondiales Banque Nationale (parts de séries Investisseurs, Conseillers et O)		
Fonds de revenu d'actions privilégiées Banque Nationale (parts de séries Conseillers, F et O)		
Fonds de revenu mensuel Prudent Banque Nationale (parts de séries Investisseurs et R)		
Fonds de revenu mensuel Conservateur Banque Nationale (parts de séries Investisseurs et R)		
Fonds de revenu mensuel Pondéré Banque Nationale (parts de séries Investisseurs et R)		
Fonds de revenu mensuel Équilibré Banque Nationale (parts de séries Investisseurs, Conseillers, F et R)		
Fonds de revenu mensuel Croissance Banque Nationale		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
(parts de séries Investisseurs et R) Fonds de revenu mensuel Actions Banque Nationale (parts de séries Investisseurs et R)		
Fonds diversifié Prudent Banque Nationale (parts de série Investisseurs)		
Fonds diversifié Conservateur Banque Nationale (parts de série Investisseurs)		
Fonds diversifié Pondéré Banque Nationale (parts de série Investisseurs)		
Fonds diversifié Équilibré Banque Nationale (parts de série Investisseurs)		
Fonds diversifié Croissance Banque Nationale (parts de série Investisseurs)		
Fonds de revenu de dividendes Banque Nationale inc. (actions de série Investisseurs)		
Fonds de répartition d'actifs Banque Nationale (parts de séries Investisseurs, Conseillers, F, F5 et T5)		
Fonds d'actions canadiennes Banque Nationale (parts de séries Investisseurs, Conseillers, F et O)		
Fonds d'actions canadiennes de croissance Banque Nationale (parts de séries Investisseurs, Conseillers, F, O et R)		
Société d'investissement AltaFund Banque Nationale (actions de séries Investisseurs et Conseillers)		
Fonds croissance Québec Banque Nationale (parts de séries Investisseurs, Conseillers et F)		
Fonds Westwood actions mondiales (parts de séries Conseillers, F et O)		
Fonds d'actions mondiales diversifié Banque Nationale		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
(parts de séries Investisseurs et Conseillers) Fonds d'actions européennes Banque Nationale (parts de séries Investisseurs, Conseillers et F)		
Fonds Asie-Pacifique Banque Nationale (parts de séries Investisseurs, Conseillers et F)		
Fonds d'actions japonaises Banque Nationale (parts de séries Investisseurs et Conseillers)		
Fonds mondial de petites capitalisations Banque Nationale (parts de séries Investisseurs, Conseillers, F et R)		
Fonds énergie Banque Nationale (parts de séries Investisseurs et Conseillers)		
Fonds de métaux précieux Banque Nationale (parts de séries Investisseurs et Conseillers)		
Fonds Science et technologie Banque Nationale (parts de séries Investisseurs et Conseillers)		
Fonds sciences de la santé Banque Nationale (parts de séries Investisseurs et Conseillers)		
Fonds indiciel canadien Banque Nationale (parts de séries Investisseurs, O et R)		
Fonds indiciel américain Banque Nationale (parts de séries Investisseurs et O)		
Fonds indiciel américain neutre en devises Banque Nationale (parts de séries Investisseurs, O et R)		
Fonds indiciel international Banque Nationale (parts de séries Investisseurs et O)		
Fonds indiciel international neutre en		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
devises Banque Nationale (parts de séries Investisseurs, O et R)		
Portefeuille privé d'obligations canadiennes BNI (parts de séries Conseillers et F)		
Portefeuille privé d'obligations canadiennes diversifié BNI (parts de séries Conseillers et F)		
Portefeuille privé d'obligations corporatives BNI (parts de séries Conseillers et F)		
Portefeuille privé classes d'actifs multiples BNI (parts de séries Conseillers, F, F5 et T5)		
Portefeuille privé revenu d'actions BNI (parts de séries Conseillers, F, F5 et T5)		
Portefeuille privé d'actions canadiennes BNI (parts de séries Conseillers, F, F5 et T5)		
Portefeuille privé d'actions canadiennes à convictions élevées BNI (parts de séries Conseillers, F, F5 et T5)		
Portefeuille privé de dividendes nord- américains BNI (parts de séries Conseillers, F, F5 et T5)		
Portefeuille privé américain croissance & revenu BNI (parts de séries Conseillers, F, F5 et T5)		
Portefeuille privé d'actions américaines BNI (parts de séries Conseillers, F, F5 et T5)		
Portefeuille privé d'actions américaines à convictions élevées BNI (parts de séries Conseillers, F, F5 et T5)		
Portefeuille privé d'actions internationales à convictions élevées BNI (parts de séries Conseillers, F, F5 et T5)		
Catégorie d'actions de Corporation Fonds Banque Nationale :		
Catégorie rendement à court terme Banque Nationale (actions de séries Investisseurs,		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Conseillers, F, Institutionnelle et M)		
(collectivement, « les émetteurs visés par la version modifiée du 23 octobre 2015 »)		
Fonds de revenu et de croissance américain stratégique Banque Nationale (parts de séries Conseillers, F, F5, O et T5)	28 octobre 2015	Québec <ul style="list-style-type: none"> - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île-du-Prince-Édouard - Terre-Neuve et Labrador - Territoires du Nord-Ouest - Yukon - Nunavut
Fonds Desjardins Actions mondiales petite capitalisation (parts de catégories A, I, C et F)	3 novembre 2015	Québec <ul style="list-style-type: none"> - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île-du-Prince-Édouard - Terre-Neuve et Labrador - Territoires du Nord-Ouest - Yukon - Nunavut
Portefeuille Diapason Revenu prudent (parts de catégories A, T4, I, C, R4, F et S4)		
Portefeuille Diapason Revenu conservateur parts de catégories A, T4, I, C, R4, F et S4)		
Portefeuille Diapason Revenu modéré (parts de catégories A, T5, I, C, R5, F et S5)		
Portefeuille Diapason Revenu diversifié (parts de catégories A, T6, I, C, R6, F et S6)		
Catégorie de Société Fonds Desjardins inc. : Catégorie de société Desjardins Actions mondiales petite capitalisation (actions de séries A et C)		
Fonds Desjardins SociéTerre Obligations canadiennes (parts de catégorie A, I, C et F)	2 novembre 2015	Québec <ul style="list-style-type: none"> - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario - Nouveau-Brunswick

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
		<ul style="list-style-type: none"> - Nouvelle-Écosse - Île-du-Prince-Édouard - Terre-Neuve et Labrador - Territoires du Nord-Ouest - Yukon - Nunavut
Catégorie Fidelity Discipline Actions ^{MD} Canada	3 novembre 2015	Ontario
Catégorie Fidelity Expansion Canada		
Catégorie Fidelity Grande Capitalisation Canada		
Catégorie Fidelity Potentiel Canada		
Catégorie Fidelity Dividendes		
Catégorie Fidelity Canada Plus		
Catégorie Fidelity Situations spéciales		
Catégorie Fidelity Frontière Nord ^{MD}		
Catégorie Fidelity Dividendes Plus		
Catégorie Fidelity Discipline Actions ^{MD} Amérique		
Catégorie Fidelity Discipline Actions ^{MD} Amérique – Devises neutres		
Catégorie Fidelity Potentiel Amérique		
Catégorie Fidelity Actions américaines – Ciblé		
Catégorie Fidelity Actions américaines – Ciblé – Devises neutres		
Catégorie Fidelity Petite Capitalisation Amérique		
Catégorie Fidelity Petite Capitalisation Amérique – Devises neutres		
Catégorie Fidelity Toutes Capitalisations Amérique		
Catégorie Fidelity Toutes Capitalisations Amérique – Devises neutres		
Catégorie Fidelity Actions américaines		
Catégorie Fidelity Actions américaines – Devises neutres		
Catégorie Fidelity Événements opportuns		
Catégorie Fidelity Étoile d'Asie ^{MD}		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Catégorie Fidelity Chine		
Catégorie Fidelity Marchés émergents		
Catégorie Fidelity Europe		
Catégorie Fidelity Extrême-Orient		
Catégorie Fidelity Mondial		
Catégorie Fidelity Discipline Actions ^{MD} mondiales		
Catégorie Fidelity Discipline Actions ^{MD} mondiales – Devises neutres		
Catégorie Fidelity Dividendes mondiaux		
Catégorie Fidelity Grande Capitalisation mondiale		
Catégorie Fidelity Grande Capitalisation mondiale – Devises neutres		
Catégorie Fidelity Petite Capitalisation mondiale		
Catégorie Fidelity Discipline Actions ^{MD} internationales		
Catégorie Fidelity Discipline Actions ^{MD} internationales – Devises neutres		
Catégorie Fidelity Japon		
Catégorie Fidelity Étoile du Nord ^{MD}		
Catégorie Fidelity Étoile du Nord ^{MD} – Devises neutres		
Catégorie Fidelity Actions mondiales – Concentré		
Catégorie Fidelity Croissance internationale		
Catégorie Fidelity Produits de consommation mondiaux		
Catégorie Fidelity Services financiers mondiaux		
Catégorie Fidelity Soins de la santé mondiaux		
Catégorie Fidelity Ressources naturelles mondiales		
Catégorie Fidelity Immobilier mondial		
Catégorie Fidelity Technologie mondiale		
Catégorie Fidelity Télécommunications		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
mondiales		
Catégorie Fidelity Répartition d'actifs canadiens		
Catégorie Fidelity Équilibre Canada		
Catégorie Fidelity Revenu mensuel		
Catégorie Portefeuille Fidelity Revenu		
Catégorie Portefeuille Fidelity Revenu mondial		
Catégorie Portefeuille Fidelity Équilibre		
Catégorie Portefeuille Fidelity Équilibre mondial		
Catégorie Portefeuille Fidelity Croissance		
Catégorie Portefeuille Fidelity Croissance mondiale		
Catégorie Fidelity Revenu à court terme Canada		
Catégorie Fidelity Obligations de sociétés		
Catégorie Fidelity Valeur intrinsèque mondiale	3 novembre 2015	Ontario
Fiducie de placement Fidelity Dividendes Fiducie de placement Fidelity Actions nord-américaines	3 novembre 2015	Ontario
Catégorie Fidelity Actions nord-américaines		
Catégorie Fidelity Valeur intrinsèque mondiale – Devises neutres		
Fonds d'investissement à revenu fixe canadien Russell	2 novembre 2015	Ontario
La Fondation fiduciaire canadienne de bourses d'études - régime d'épargne collectif de 2001	3 novembre 2015	Ontario
La Fondation fiduciaire canadienne de bourses d'études - régime d'épargne familial	3 novembre 2015	Ontario
La Fondation fiduciaire canadienne de bourses d'études - régime d'épargne individuel	3 novembre 2015	Ontario

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.4 Dépôt de suppléments

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un supplément de prospectus qui complète l'information contenue au prospectus préalable ou simplifié de ces émetteurs pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières :

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Banque de Montréal	28 octobre 2015	27 avril 2015
Banque de Montréal	28 octobre 2015	27 avril 2015
Banque de Montréal	28 octobre 2015	27 avril 2015
Banque de Montréal	28 octobre 2015	27 avril 2015
Banque de Montréal	28 octobre 2015	27 avril 2015
Banque de Montréal	28 octobre 2015	27 avril 2015
Banque de Montréal	28 octobre 2015	27 avril 2015
Banque de Montréal	3 novembre 2015	27 avril 2015
Banque de Montréal	3 novembre 2015	27 avril 2015
Banque Nationale du Canada	28 octobre 2015	20 juin 2014
Banque Nationale du Canada	2 novembre 2015	20 juin 2014
Banque Nationale du Canada	2 novembre 2015	20 juin 2014
Banque Nationale du Canada	3 novembre 2015	20 juin 2014
Banque Nationale du Canada	3 novembre 2015	20 juin 2014
Banque Nationale du Canada	4 novembre 2015	20 juin 2014
Banque Nationale du Canada	4 novembre 2015	20 juin 2014
Banque Royale du Canada	22 octobre 2015	20 décembre 2013
CU Inc.	27 octobre 2015	24 juillet 2014

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
La Banque de Nouvelle-Écosse	30 octobre 2015	19 décembre 2014
La Banque de Nouvelle-Écosse	2 novembre 2015	19 décembre 2014
La Banque Toronto-Dominion	29 octobre 2015	13 juin 2014

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces suppléments, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.2 Dispenses de prospectus

Château Mont Sainte-Anne Inc. et Les Appartements Hôtelières Château Mont Sainte-Anne Inc.

Vu la demande présentée par Château Mont Sainte-Anne Inc. (« Château ») et Les Appartements Hôtelières Château Mont Sainte-Anne Inc. (« Appartements » et collectivement avec Château, les « émetteurs ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 9 juillet 2015 (la « demande »);

Vu les articles 11 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, RLRQ, c. A-33.2;

Vu les termes définis suivants :

« acquéreur » : l'acquéreur d'une unité hôtelière;

« convention de gestion » : la convention de gestion hôtelière exclusive à intervenir entre l'opérateur et les acquéreurs qui désirent louer leur unité hôtelière, laquelle prévoit les modalités de la mise en location des unités hôtelières et la gestion des revenus y afférents;

« documents » : les documents suivants relativement aux unités hôtelières :

- la notice d'offre;
- les états financiers annuels;
- la convention de gestion;
- les procès-verbaux des deux dernières assemblées générales des copropriétaires du syndicat de copropriété, incluant le rapport de l'administrateur et les états financiers annuels du syndicat de copropriété; et
- la présente dispense.

« états financiers annuels » : les états financiers annuels audités de l'opérateur établis conformément aux PCGR canadiens applicables aux entreprises ayant une obligation d'information du public;

« notice d'offre » : la notice d'offre préparée par les émetteurs contenant notamment des informations sur les unités hôtelières et les émetteurs;

« opérateur » : ESPACENORDIK Condo-Hôtel inc.;

« programme de location » : le programme facultatif de location offert aux acquéreurs au moment de l'achat d'une unité hôtelière décrit dans la convention de gestion;

« unités hôtelières » : les condominiums en copropriété divise, lesquels sont soit à vocation hôtelière soit à vocation mixte, qui respectent les normes d'aménagement établies par le Château pour les fins de location et qui sont assortis d'une participation dans le programme de location;

Vu la demande visant à obtenir une dispense de l'obligation prévue à l'article 11 de la Loi d'établir un prospectus dans le cadre de la vente de 124 unités hôtelières détenues par les émetteurs (la « dispense demandée »);

Vu les déclarations suivantes des émetteurs :

1. Château a été constituée le 3 octobre 1991 en vertu de la Partie 1A de la *Loi sur les compagnies (Québec)* et est maintenant régie par la *Loi sur les sociétés par actions (Québec)*;
2. Appartements a été constituée le 9 décembre 1991 en vertu de la Partie 1A de la *Loi sur les compagnies (Québec)* et est maintenant régie par la *Loi sur les sociétés par actions (Québec)*;
3. Les émetteurs ne sont pas, et n'ont aucune intention de devenir, des émetteurs assujettis dans les territoires du Canada;
4. Le 16 décembre 2010, l'Autorité a accordé aux émetteurs une dispense de prospectus et d'inscription pour le placement de 81 unités hôtelières qu'ils détenaient;
5. Les émetteurs désirent mettre en vente 124 unités hôtelières additionnelles;
6. La sollicitation par les émetteurs aux fins de vendre une unité hôtelière constitue le placement d'un contrat d'investissement au sens de la Loi;
7. Un courtier en valeurs mobilières dûment inscrit auprès de l'Autorité participe à la vente des unités hôtelières par les émetteurs à un acquéreur initial et satisfait notamment à ses obligations de connaissance du client et de convenance au client;
8. Tout acquéreur peut, au moment de l'achat d'une unité hôtelière, choisir de participer au programme de location;
9. Les émetteurs ne font aucune déclaration, garantie ou autre commercialisation à l'égard des bénéfices économiques éventuels ou du rendement futur des revenus de location auprès d'un acquéreur;
10. Les revenus de location des unités hôtelières sont perçus par l'opérateur et redistribués entre les acquéreurs conformément aux modalités de la convention de gestion;
11. La notice d'offre prévoit que l'acquéreur d'une unité hôtelière peut demander la nullité ou, dans certains cas, la révision du prix ou des dommages-intérêts si la notice d'offre contient de l'information fautive ou trompeuse;
12. La convention de gestion prévoit que l'acquéreur doit aviser les émetteurs au préalable de toute vente de son unité hôtelière afin que les émetteurs puissent remettre les documents à tout acquéreur subséquent;

13. Un acquéreur subséquent n'est pas lié par la convention de gestion signée par un acquéreur antérieur si cet acquéreur subséquent ne désire pas louer son unité hôtelière.

Vu les autres déclarations faites par les émetteurs.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense demandée à la condition que les émetteurs transmettent une copie des documents à chaque acquéreur initial lors de la vente des unités hôtelières et à chaque acquéreur subséquent lorsque les émetteurs sont avisés de la revente de celles-ci.

Fait à Montréal, le 29 octobre 2015.

Lucie J. Roy
Directrice principale du financement des sociétés

Décision n°: 2015-FS-0146

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.html, à l'étape 3 - Date de décision, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour, à l'étape 4 – Collections, sous la section Compétences, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées, sous la section Législation, cocher le choix « aucune », sous la section Cours, cocher le choix « aucune », sous la section Tribunaux administratifs, cocher le choix « valeurs mobilières » et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

6.6.3 Déclarations de placement avec dispense

L'Autorité publie ci-dessous l'information concernant les placements effectués sous le bénéfice des dispenses prévues au *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus* (« Règlement 45-106 ») et au *Règlement 45-513 sur la dispense de prospectus pour placement de titres auprès de porteurs existants* (« Règlement 45-513 »).

Nous rappelons qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer qu'ils bénéficient des dispenses prévues au Règlement 45-106 ou au Règlement 45-513, selon le cas, avant d'effectuer un placement. Les émetteurs doivent aussi s'assurer du respect des délais impartis pour déclarer les placements et fournir une information exacte. Toute contravention aux dispositions législatives et réglementaires pertinentes constitue une infraction.

L'information contenue aux déclarations de placement avec dispense déposées conformément au Règlement 45-106 ou au Règlement 45-513 est publiée ci-dessous tel qu'elle est fournie par les émetteurs concernés. L'Autorité ne saurait être tenue responsable de quelque lacune ou erreur que ce soit dans ces déclarations.

Depuis le 1^{er} octobre 2015, l'information sur les placements avec dispense est présentée sous un nouveau format.

SECTION RELATIVE AUX SOCIÉTÉS

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
2315257 Ontario Inc.	2015-08-26	232 803 \$
Banque de Montréal	2015-09-22	10 000 000 \$
Banque de Montréal	2015-09-22	10 000 000 \$
Banque Royale du Canada	2015-09-15	5 000 000 \$
Banque Royale du Canada	2015-09-16	8 539 000 \$
Biogen Inc.	2015-09-15	44 757 927 \$
BlackRock Metals Inc.	2015-09-10	36 000 \$
Canamex Resources Corp.	2015-09-22	194 231 \$
Chesswood Group Limited	2015-09-02	100 000 \$
Edgestone Capital Equity Fund II.5, L.P.	2015-08-31	45 377 609 \$
Eloro Resources Ltd.	2015-09-03	150 000 \$
enGene inc.	2015-09-10	4 000 000 \$
Gespeg Copper Resources Inc.	2015-09-10	40 000 \$
GLP J-REIT	2015-09-02	6 712 713 \$
Groupe WSP Global inc.	2015-09-16	143 750 048 \$
Hill-Rom Holdings, Inc.	2015-09-01	9 396 627 \$
Maya Or & Argent inc.	2015-09-02	3 683 836 \$
Maya Or & Argent inc.	2015-09-02	400 400 \$
Merck & Co, Inc.	2015-02-10	46 222 895 \$
Mines de la Vallée de l'Or Ltée	2015-09-01	201 444 \$
Northern Shield Resources Inc.	2015-09-21	300 000 \$
NovX21 inc.	2015-08-13	74 750 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
Premium Brands Holdings Corporation	2015-09-04	1 100 000 \$
Resideo Properties Inc.	2015-09-11	676 625 \$
Ressources Minières Radisson inc.	2015-09-22	100 000
Ressources Sama Inc.	2015-09-14	635 250 \$
Ressources Sirios inc.	2015-09-17	719 230 \$
Rockspring Capital Texas Real Estate Trust II	2015-09-16	588 823 \$
Scribble Technologies Inc.	2015-09-10	32 923 335 \$
Sientra, Inc.	2015-09-18	867 600 \$
Skyline Apartment Real Estate Investment Trust	2015-09-15	3 985 551 \$
Thérapeutique Knight Inc.	2015-09-09	80 064 351 \$
Timbercreek UVAF (FEEDER) Limited Partnership	2015-09-11	15 048 346 \$
UBS AG, Jersey Branch	2015-09-02, 2015-09-03, 2015-09-08 au 2015-09-10	8 132 330 \$
UBS AG, Jersey Branch	2015-09-14, 2015-09-16 au 2015-09-18 et 2015-09-21	13 599 790 \$
UBS AG, Zurich	2015-09-15	132 867 \$
UMC Financial Management Inc.	2015-09-10	1 500 000 \$
UMC Financial Management Inc.	2015-09-17	3 500 000 \$
Vidéotron Ltée	2015-09-15	375 000 000 \$
Walton AB Southridge Investment Corporation	2015-09-03	284 760 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
Walton AB Southridge Investment Corporation	2015-09-11	253 010 \$
Walton AB Southridge Investment Corporation	2015-09-17	196 950 \$
Walton Income 12 Investment Corporation	2015-09-03	216 000 \$
Walton Income 12 Investment Corporation	2015-09-11	173 000 \$
Watermill-QMC Partners, LP	2015-06-30	1 562 500 \$
White Star Capital LP	2015-09-07	3 958 500 \$
Yappn Corp.	2015-09-14	21 654 593 \$

SECTION RELATIVE AUX FONDS D'INVESTISSEMENT

Aucune information.

Pour de plus amples renseignements relativement aux placements énumérés ci-dessus, veuillez consulter les dossiers disponibles à la salle des dossiers de l'Autorité.

6.6.4 Refus

Aucune information.

6.6.5 Divers

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.html, à l'étape 3 - Date de décision, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour, à l'étape 4 – Collections, sous la section Compétences, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées, sous la section Législation, cocher le choix « aucune », sous la section Cours, cocher le choix « aucune », sous la section Tribunaux administratifs, cocher le choix « valeurs mobilières » et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».